Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

Département du Var
Arrondissement de Draguignan

C_2017_167

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DRACÉNOISE

EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL D'AGGLOMÉRATION

SÉANCE DU JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

L'an deux mille dix sept, le vingt et un septembre à dix-huit heures, le Conseil d'agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Olivier AUDIBERT-TROIN, Président.

Direction Générale des Services
Gestion des Assemblées
Prévention et Valorisation des déchets

Nombre de Membres		
Afférents au Conseil Communautaire	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
66	66	59

Objet de la délibération:
Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du service des déchets 2016

PRÉSENTS :
Olivier AUDIBERT-TROIN, Claude PIANETTI, Jacques LECOINTE, Claude ALEMAGNA, Liliane BOYER, Valérie MARCY, Gérald PIERRUGUES, Gilbert GALLIANO, Raymond GRAS, Daniel MARIA, Nicole FANELLI, Richard STRAMBIO, Georges ROUVIER, Serge BALDECCHI, Yves BACQUET, Christophe CARRIERE, Frédéric MARCEL, Jean-François FERRACHAT, André GAYMARD, Jacques GÉRARD, Laurent GIORDANO, Anne-Marie AMOROSO, Jutta AUGUIN, Alain BOUCHER, Alain CAYMARIS, Christine CHALOT-FOURNET, Bernard CHARDES, Caroline COLLOMBAT, Guy DEMARTINI, Francine FIORINI, Sylvie FRANCIN, Nathalie GONZALES, Malika GUELLATI, Marie-Christine GUIOL, Yves LE POULAIN, Françoise LEGRAIEN, Fabrice MAGAUD, Jacques MICHEL, Jean-Pierre MOMBAZET, Christine NICCOLETTI, Michèle PELASSY, Thierry PESCE, Régis ROUX, Thierry RUDNIK, Jean-Daniel SANTONI, Sylvain SENES, Christian TAILLANDIER, Alain VIGIER

REPRÉSENTÉ(S) :
Bernard CHILINI pouvoir à Raymond GRAS, Hugues MARTIN pouvoir à Gérald PIERRUGUES, Sophie DUFOUR pouvoir à Richard STRAMBIO, Stéphan CERET pouvoir à Sylvie FRANCIN, Anne-Marie COLOMBANI pouvoir à Jean-Daniel SANTONI, Brigitte DUBOUIS pouvoir à Alain VIGIER, Alain HAINAUT pouvoir à Guy DEMARTINI, Mathilde KOUJI-DECOURT pouvoir à Marie-Christine GUIOL, Florence LEROUX pouvoir à Frédéric MARCEL, Grégory LOEW pouvoir à Christine NICCOLETTI, Christine PREMOSELLI pouvoir à Nicole FANELLI

ABSENT(S) :
Alain PARLANTI, Franck AMBROSINO, Gilbert BOUZEREAU, Sandrine MARY-BOUZEREAU, André MENET, Laure REIG, Valéria VECCHIO

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Madame Marie-Christine GUIOL

RAPPORTEUR : Madame Liliane BOYER

Envoyé en préfecture le 02/10/2017
Reçu en préfecture le 02/10/2017
Affiché le 02/10/2017
ID : 083-248300493-20170921-C_2017_167-DE

Depuis 2016, la Communauté d'Agglomération Dracénoise présente annuellement un Rapport sur le Prix et la Qualité du Service public d'élimination des déchets conformément à l'article L.2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ce document est un outil de communication à destination des élus et des usagers et répond à l'obligation de transparence prévu par la loi. Conformément aux exigences réglementaires, ce rapport doit présenter, pour tout le territoire sur lequel le service est assuré, un ensemble d'indicateurs techniques et financiers.

Il est présenté en Commission Consultative des Services publics Locaux (CCSPL) et soumis pour avis à l'assemblée délibérante dans les neuf mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, avant transmission au préfet.

Une fois approuvé, ce rapport est transmis aux communes membres et aux partenaires tels que la Région, le Département, Ecoemballage, Ecofolio, et à toute autre structure pouvant en faire la demande.

Au titre de l'exercice 2016, il convient de retenir les bonnes performances environnementales.

- En effet, le taux de valorisation poursuit sa progression pour atteindre 37 % en 2016, contre 32 % en 2015 grâce aux augmentations du tri que se soit en déchèterie ou en collecte sélective.

 Ce taux devrait encore progresser grâce aux importants investissements consentis par la Communauté d'Agglomération Dracénoise en matière de dotation de colonnes de tri sur l'ensemble du territoire.

 Il est rappelé que ce taux de seulement 30 % en 2014 devra atteindre les 55 % en 2020, et ce pour répondre aux objectifs réglementaires.

- A noter également que le volume des ordures ménagères continue de baisser passant de 45 350 tonnes en 2015 à 42 850 tonnes en 2016.

En conséquence et au vu de l'avis favorable de la commission Gestion et valorisation des déchets réunie le 29 juin 2017, et de la présentation en commission Consultative des Services Publics Locaux réunie le 7 septembre 2017, il est proposé au Conseil d'agglomération de bien vouloir :

- approuver le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service des déchets pour l'année 2016.

Le Conseil d'agglomération, après en avoir délibéré A L'UNANIMITE, décide d'adopter cette délibération.

Signé par : Olivier Audibert-Troin
Date : 28/09/2017
Qualité : Président de la Communauté d'Agglomération Dracénoise

Conformément au Code de Justice Administrative un délai de deux mois est ouvert à partir de la notification ou de la publication de la présente délibération pour contester celle-ci devant la juridiction administrative territorialement compétente. Dans ce même délai, la présente délibération peut être contestée devant l'autorité dont elle émane par l'exercice d'un recours gracieux. Ce recours suspend le délai de recours contentieux jusqu'à la réponse de ladite autorité ; le silence gardé pendant plus de deux mois valant rejet.